



MOTION INTERSYNDICALE

Boycott CHS-CT du 5 avril 2018

Les raisons de la colère !

Madame la Présidente du CHSCT Finances du Finistère,

Les représentants du Personnel, FO, Solidaires, CGT et CFDT des Finances du Finistère prennent acte des taux de grève historiques, le 22 mars 2018, aux Finances et Finances Publiques.

Dans le Finistère, aux Finances Publiques, le taux de grévistes a atteint 60,20 %, plaçant ainsi la DDFiP du Finistère au 3^{ème} rang des directions ayant obtenu le plus haut taux de grève, et 1^{ère} des directions de plus de 500 agents. Ce taux de grève est 50 % plus élevé que la moyenne à la DGFIP.

Ce chiffre est révélateur d'un **malaise profond et grandissant** à la DDFiP du Finistère.

Les représentants, FO, Solidaires, CGT et CFDT des Finances du Finistère ont analysé ces chiffres, et considèrent qu'au-delà des légitimes revendications du 22 mars 2018, les agents ont aussi exprimé leur mal-être face à la fougue réformatrice et la politique managériale de la Directrice Départementale à l'égard de l'ensemble du personnel.

Fort de ce taux de grève de 60,20 %, les représentants du Personnel demandent à la Directrice Départementale de revoir son mode de management, et de mettre en œuvre immédiatement de nouvelles pratiques à même de prévenir les risques psychosociaux dans notre département (souffrance et mal-être au travail, dépression, burn-out...).

Dans le même temps les orientations contenues dans les différents rapports de l'IGF et de la Cour des Comptes, qui vont servir à alimenter bon nombre des orientations du programme « Action publique 2022 », ne manquent pas d'inquiéter les collègues au plus haut point, quant à la perspective d'un démantèlement de notre administration.

Pour les représentants de FO, Solidaires, CGT et CFDT des Finances du Finistère, une frénésie de réformes doublée d'un management interne négatif, apparaît inévitablement comme contre productif, déstabilisant et illisible pour les personnels.

Un tel contexte ne manque donc pas d'aggraver le mal être des agents, alors que l'employeur a l'obligation pénale de mettre en œuvre une politique de prévention et aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels.

Les membres du CHSCT rappellent que la note d'orientation ministérielle 2018 met en orientation principale le renforcement des actions en matière de risque psycho-social, et interpellent Madame la Présidente sur la situation préoccupante qui impacte quotidiennement la santé et la sécurité au travail des agents des Finances Publiques du Finistère.

Pour conclure, les représentants de FO, Solidaires, CGT et CFDT des Finances du Finistère, considèrent que l'absence d'une inflexion significative sur les sujets que nous venons d'évoquer ne pourrait conduire qu'à amplifier un climat social déjà fort tendu.